

CONVENTION PORTANT ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION
AVENANT N°1

Entre *d'une part*

La Ville de Corbas, sise place Charles Jocteur, 69 960 Corbas, représentée par Monsieur Alain VIOLLET, Maire,

et *d'autre part*

L'Association Syndicale Libre des Industriels de la Zone d'activité de Corbas Montmartin Vénissieux Saint Priest (ASLI-ZACM), dont le siège est situé 4 avenue du 24 août 1944, 69960 Corbas, représentée par Monsieur Erik CHERBLAND Président.

CONSIDERANT la convention conclue entre les parties le 2 mai 2022,

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1. Objet de la subvention

L'ASLI-ZACM attribue à la Ville de Corbas une subvention complémentaire pour le déploiement d'un dispositif de vidéoprotection sur la Zone Industrielle de Corbas Montmartin.

Article 2. Montant de la subvention

Le montant attribué par l'ASLI-ZACM est augmenté de 30 000 € HT, ce qui porte le montant total de la subvention à la somme de de 70 000 € HT.

Article 3. Durée et modalités de l'opération

Si, à l'expiration d'un délai de deux ans à compter de la signature de la présente convention, l'opération au titre de laquelle elle a été accordée n'a reçu aucun commencement d'exécution, la présente décision attributive de subvention sera réputée caduque.

Article 4. Les versements

Les versements seront effectués selon les modalités suivantes :
- une avance de 50 % est versée à la Ville de Corbas au démarrage des travaux sur présentation d'un Avis des Sommes A Payer à l'ASLI-ZACM.



- Le solde sera versé à l'achèvement de l'installation du dispositif sur présentation d'un Avis des Sommes A Payer à l'ASLI-ZACM.

Article 5. Situation de remboursement de la subvention

La Ville de Corbas s'engage à procéder au remboursement de l'avance si l'opération n'est pas achevée dans un délai de trois ans à compter de la signature de la présente convention.

Fait à, Corbas

Le _____


**Pour l'ASLI-ZACM
Le Président,
Erik CHERBLANG**

ASLI-ZACM
4 avenue du 24 août 1944
69960 CORBAS
04 78 20 35 25
contact@aslizacm.fr
Siret 441 121 522 00029

**Pour la Ville de Corbas
Le Maire,
Alain VIOLLET**